

## Activité de synthèse et d'intégration en bio-informatique

Groupe

### Responsable(s) du cours

**Nom du coordonnateur :** MAKARENKOV, Vladimir

**Nom de l'enseignant :** MAKARENKOV, Vladimir

**Local :** PK-4815

**Téléphone :** (514) 987-3000 #3870

**Courriel :** makarenkov.vladimir@uqam.ca

### Description du cours

Cette activité, obligatoirement suivie à la fin du programme, est un projet individuel (stage) ou de groupe (mini-projet de recherche) dans lequel l'ensemble des connaissances acquises en bio-informatique peut être appliqué. La durée et la nature du projet ainsi que la composition de l'équipe doivent être approuvées par la direction du DESS. Le projet peut être effectuée en collaboration avec une organisation publique ou privée oeuvrant en bio-informatique ou démontrant des besoins en la matière. Les étudiants doivent faire une présentation publique portant sur le projet et élaborer un rapport écrit. Deux types de projet sont identifiés : A) Mini-projet de recherche : Cette option s'adresse à des étudiants qui envisagent de poursuivre leurs études en s'orientant davantage vers la recherche. Le travail doit être fait en groupe par une équipe intégrant des étudiants provenant des deux profils d'entrée ou l'étudiant (projet individuel) doit intégrer une équipe de recherche multidisciplinaire. B) Stage : L'étudiant doit occuper un poste de stagiaire dans un département de bio-informatique ou l'équivalent au sein d'une entreprise, d'un laboratoire ou d'un organisme gouvernemental. Le stage devra solliciter les compétences développées lors de la formation spécifique en bio-informatique, c'est-à-dire des tâches pour lesquelles la formation disciplinaire de base de l'étudiant n'était pas suffisante. Dans les deux cas, A ou B, l'étudiant doit être en mesure d'utiliser les outils et connaissances acquis lors des activités de formation du programme. L'activité en question devra regrouper un ensemble d'activités assez variées (pour rejoindre la majorité des objectifs spécifiques du programme), tout en permettant l'approfondissement d'un sujet particulier de la bio-informatique. Cette activité sera dispensée en collaboration par les départements d'informatique et de sciences biologiques. Elle sera supervisée par un professeur, sous forme de tutorat.

### Intégrité académique

#### PLAGIAT Règlement no 18 sur les infractions de nature académique. (extraits)

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en la faisant passer pour sien ou sans indication de référence;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant;
- l'obtention par vol, manoeuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée;

- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche;
- Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no 18.

Les règlements concernant le plagiat seront strictement appliqués. Pour plus de renseignements, veuillez consulter les sites suivants : <http://www.sciences.uqam.ca/etudiants/integrite-academique.html> et <http://www.bibliotheques.uqam.ca/recherche/plagiat/index.html>